

DECISION N° 2022- 57
modifiant la délégation de signature de Madame Evain-Bousquet

La directrice générale,

Vu le code de l'environnement et notamment son article R.213-43 ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2021 nommant Madame Sandrine Rocard, directrice générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie ;

Vu la décision n° 2021-144 donnant délégation de signature à Madame Nathalie Evain-Bousquet, Directrice du programme et des interventions ;

Décide :

Article 1

Dans la délégation de signature susvisée, l'alinéa I de l'article 3 est remplacé par le texte suivant :

“ Délégation est donnée aux chefs de service désignés ci-dessous pour signer en cas d'absence ou d'empêchement de la directrice du programme et des interventions tous actes relatifs à l'article 1^{er} à l'exclusion des actes les concernant personnellement.

NOMS	FONCTIONS
Sandrine DEROO	Cheffe du service delegation au programme et aux instances de bassin
Régis TEHET	Chef du service industrie, micropolluants, pluvial et assainissement
Sophie PERIZ-ALVAREZ	Cheffe du service de la gestion des ressources en eau et agriculture

”

Les alinéas II et III de l'article 3 sont supprimés.

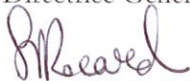
Article 2

La délégation de signature modifiée sera publiée sur intranet et internet.

02 FEV. 2022

Nanterre, le

La Directrice Générale


Sandrine ROCARD